

CRS 250610

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 25 JUIIN 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIIN 2010

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE BAGNEUX SUD – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MODIFICATION

Le sujet est reporté.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE BAGNEUX SUD – MODIFICATION

Le sujet est reporté.

VILLA PLAISANCE – ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE ZAC ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION AVEC LA POPULATION

Engagement de la procédure de ZAC pour le projet du secteur "Villa Plaisance".

Définition des modalités de concertation de la façon suivante :

- information par voie de presse
- réunion publique
- parution d'articles dans le journal municipal
- réunion consultative de Saint-Hilaire-Saint-Florent
- insertion sur le site internet de la Ville de Saumur
- affichage à la porte principale de l'Hôtel de Ville de Saumur et de la mairie de la commune associée de Saint-Hilaire-Saint-Florent

ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – RESULTATS DE L'APPLICATION AU REGARD DE LA SATISFACTION DES BESOINS EN LOGEMENTS – MISE EN REVISION ET AUTORISATION DE DEPASSER LES REGLES DE GABARIT

Le Conseil Municipal :

Prend acte du débat qui s'est tenu sur l'application du PLU en vigueur, au regard de la satisfaction des besoins en logements et sur l'opportunité de permettre un dépassement des règles relatives au gabarit, à la hauteur, à l'emprise au sol et au Coefficient d'Occupation des Sols, pour permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation.

Dit qu'il n'est pas opportun de mettre celui-ci en révision de ce chef mais d'étudier les secteurs permettant d'autoriser le dépassement des règles.

Prend acte de ce que le Plan Local d'Urbanisme sera amené à évoluer dans les prochains mois pour s'adapter aux évolutions locales et nationales.

MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES SAUMUR-SOUZAY-CHAMPIGNY

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire de modifier les limites communales en rattachant à la commune de Souzay-Champigny, les parcelles situées sur la commune de la Ville de Saumur, commune associée de Dampierre-sur-Loire, cadastrées 118G 663, 673, 674 et 118 ZA 6 et 7, pour une superficie totale de 2 ha 02 a 86 ca.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES MOUVEMENTS DE TERRAIN - INSTABILITE DU COTEAU ENTRE SAUMUR ET MONTSOREAU - REVISION PARTIELLE - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS

Le Conseil Municipal :

Emet un avis défavorable au projet élaboré et proposé par l'Etat.

Demande, à nouveau, que les documents (plans, fiches d'analyse, photographies...) établis à la suite de la visite des lieux par les experts et ayant servi à l'élaboration de l'ensemble du Plan de Prévention sur la commune de Saumur soient communiqués à la Ville.

SIGNALISATION LUMINEUSE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE SAUMUR/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et la Communauté d'Agglomération pour mener une consultation relative à l'entretien des réseaux de signalisation lumineuse comprenant les détecteurs de bus.

Autorisations données à Monsieur le Maire (ou à son représentant) pour signer :

- la convention constitutive du groupement qui définit les modalités de son fonctionnement
- les marchés conclus par le groupement

Désignation de la Ville de Saumur comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

PROJET DE RENOVATION URBAINE - MAISON DE L'ENFANCE - CONSTRUCTION - CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre suivant la procédure de concours restreint, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics.

Constitution d'un jury composé, outre du Maire, Président de droit (ou de son représentant), de cinq membres élus et leurs suppléants :

Titulaires (5)

- Charles-Henri JAMIN
- Christine REGNIER
- Françoise DAMAS
- Maryvonne MONJAUZE
- Béatrice GUILLON

Suppléants (5)

- Danièle MESNARD
- Stéphane ROBIN
- Thierry HAUDRY
- Sophie TUBIANA
- Christophe CARDET

Ce jury sera également constitué de membres présentant une qualification équivalente à celle des candidats et seront désignés par le président du jury. Ces personnes représenteront un tiers des membres du jury.

Le Conseil Municipal arrête à trois, le nombre de candidats admis à concourir.

Fixation :

- du montant de la prime qui sera versée à chaque candidat ayant remis des prestations conformes (niveau ESQUISSE +) à 12 000 €. Celle versée au candidat lauréat sera déduite de sa rémunération. Si le niveau d'élaboration du projet est jugé insuffisant ou non conforme au dossier tel que défini dans le règlement de consultation, l'indemnité du candidat pourra être déduite.
- de l'indemnité des personnes qualifiées (membres du jury), en dehors des élus municipaux, au montant de leurs frais, honoraires et déplacements.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR LOIRE HABITAT – REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER OILLERIE – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC) – GARANTIE D'EMPRUNT

Annulation de la délibération n° 2010/29 du Conseil Municipal du 26 mars 2010.

Garantie communale accordée à 100 % pour le remboursement d'un Prêt à l'Amélioration Inflation (PAM) d'un montant maximum de 209 200 € que l'OPH Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de requalification des espaces extérieurs dans le cadre de la résidentialisation du quartier "Oillerie", Boulevard Henri Dunant et rue des Ecuries à Saumur.

Autorisations données à Monsieur le Maire ou à l'adjoint chargé des Finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.
- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR LOIRE HABITAT – REHABILITATION DE 67 LOGEMENTS INDIVIDUELS "LE VIGNEAU" A SAUMUR – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % de l'ECO PRET Logement Social Réhabilitation (LSR) d'un montant de 1 005 000 €, soit un montant maximum garanti de 251 250 € que l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement de la réhabilitation de 67 logements individuels "Le Vigneau" à Saumur.

Autorisations données à Monsieur le Maire ou à l'adjoint chargé des Finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR LOIRE HABITAT – ACQUISITION AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS 9 ET 11 ROUTE DE ROUEN A SAUMUR – GARANTIES D'EMPRUNTS

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % des Prêts Locatifs Aidés d'Insertion d'un montant total de 69 745 €, soit un montant maximum garanti de 17 436,25 €, que l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement de l'acquisition et de l'amélioration de 2 logements 9 et 11 route de Rouen à Saumur.

Autorisations données à Monsieur le Maire ou à l'adjoint chargé des Finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêts qui seront passés entre la CDC et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.

- signer la ou les conventions de garanties d'emprunts à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR LOIRE HABITAT – CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS "LES PIERRES LEVEES" A SAUMUR – GARANTIES D'EMPRUNTS

Garantie partielle de la ville accordée à hauteur de 25 % de deux Prêts Locatifs à Usage Social d'un montant total de 612 024 €, soit un montant maximum garanti de 171 006 €, que l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la construction de 8 logements "Les Pierres Levées" à Saumur.

Autorisations données à Monsieur le Maire ou à l'adjoint chargé des Finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêts qui seront passés entre la CDC et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.

- signer la ou les conventions de garanties d'emprunts à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) – TROISIEME PROGRAMMATION 2010 APPROBATION

Approbation de la troisième programmation du CUCS 2010.

Autorisations données à Monsieur le Maire pour :

- signer les éventuelles conventions nécessaires

- verser les subventions sous réserve des dispositions figurant dans la délibération. En ce qui concerne l'association Alia 49 (EQUINOXE) pour l'action de l'axe 4 "Prévention des conduites addictives", le versement de la subvention est conditionné à la production d'éléments mesurant l'activité de l'association.

Décision de solliciter pour le compte de la Ville et des opérateurs externes, les contributions suivantes :

- Etat : 31 612,50 €, déduction faite des sommes de l'axe 3 "Accès à l'emploi et développement économique" versées à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement,

- Conseil Général : 600 €.

16 AVENUE DE LA CROIX DE GUERRE A SAINT-LAMBERT DES LEVEES - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE MADAME PIERRE

Cession d'un ensemble immobilier situé 16 avenue de la Croix de Guerre à Saint-Lambert des Levées, d'une contenance de 122 m2, au profit de Madame Florence PIERRE ou de toute société qu'elle se substituerait, moyennant le prix net et forfaitaire de 65 000 €.

L'acte de vente sera régularisé aux frais de l'acquéreur ; la signature devant intervenir le 30 septembre 2010 au plus tard.

Il est précisé que la Valeur Nette Comptable s'établit comme suit :

- prix de la cession	65 000,00 €
- valeur nette du bien cédé	13 632,86 €
soit une plus value s'élevant à 51 367,14 €	

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

11 RUE DESMARETS ET 62 BIS RUE DE DOUE A BAGNEUX - CESSION DE DEUX ENSEMBLES IMMOBILIERS AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME WILLIAM OGER

Le sujet est reporté.

RUE DE L'OREAU A SAINT-LAMBERT DES LEVEES - CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR DURANT ET MADEMOISELLE FOUSSIER

Déclassement de l'emprise à céder provenant du domaine public de la rue de l'Oreau à Saint-Lambert des Levées.

Cession d'une bande de terrain issue du domaine public d'une contenance approximative de 80 m2, soit une longueur d'environ 14 mètres sur une largeur de 6 mètres, située rue de l'Oreau à Saint-Lambert des Levées, au profit de Monsieur Grégory DURANT et Mademoiselle Delphine FOUSSIER, moyennant le prix de 20 € le m2, le montant total étant déterminé après mesurage du terrain par les soins d'un géomètre.

Monsieur DURANT et Mademoiselle FOUSSIER seront dans l'obligation de se conformer aux obligations ci-après :

- aménager sur ladite bande de terrain deux emplacements de stationnement suivant les dispositions du Cahier des Charges de Cession de Terrains du Lotissement des Maraîchers ;
- dans l'hypothèse où ils seraient amenés à supprimer l'arbre existant sur l'emprise cédée, replanter un arbre d'essence identique à l'intérieur de la parcelle restant appartenir à la Commune suivant les préconisations du service municipal des Espaces Verts.

L'ensemble des frais de géomètre et d'acte notarié sera pris en charge par l'acquéreur.

Il est précisé que la Valeur Nette Comptable s'établit comme suit :

- prix de la cession	1 600,00 €
- valeur nette du bien cédé	0,00 €
soit une moins-value s'élevant à 1 600,00 €	

Pouvoir est donné Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

CHEMIN DES NOIRETTES A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME CASTELIN

Cession d'une bande de terrain d'une largeur de 3 mètres et d'une surface approximative de 320 m², située chemin des Noirettes à Saint-Hilaire-Saint-Florent, au profit de Monsieur et Madame Bernard CASTELIN, moyennant le prix net et forfaitaire de 12 € le m².

Les acquéreurs prendront en charge l'installation d'une clôture bordant la parcelle cédée, ces travaux étant soumis à autorisation d'urbanisme.

L'acte de vente sera régularisé aux frais de l'acquéreur, la signature devant intervenir le 30 septembre 2010 au plus tard.

Il est précisé que la Valeur Nette Comptable s'établit comme suit :

- prix de la cession	3 840,00 €
- valeur nette du bien cédé	2 451,00 €
soit une plus value s'élevant à	1 389,00 €

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

PATRIMOINE MOBILIER – TAPISSERIE "LA VISITATION" – RESTAURATION COMPLEMENTAIRE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES)

Réalisation de travaux complémentaires sur la tapisserie "La Visitation" pour un coût s'élevant à 2 884,75 € TTC, une aide de l'Etat à hauteur de 50 % du montant HT peut être envisagée.

Décision de solliciter de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) une subvention aussi élevée que possible.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

ASSOCIATION "SOCIETE NAUTIQUE D'AVIRON DE SAUMUR" – EMPLOI TREMPLIN – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE – CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION, LA VILLE ET LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Participation au financement de l'emploi de "responsable de la base nautique" à créer par l'association Société Nautique de Saumur Aviron, dans le cadre du dispositif "Emplois tremplins pour le territoire", institué par la Région des Pays de la Loire, à hauteur de 4 500 € par an pendant 5 ans, cette participation calculée au prorata temporis pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010 s'élevant à 1 500 € pour l'année 2010 étant déduite du montant de la subvention de fonctionnement de 8 423 € déjà attribuée à l'association par une précédente délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2010, ainsi ramenée à 6 923 €.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir entre la Région, la Ville et l'association.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE MAINE-ET-LOIRE (FDGDON) – ADHESION DE LA VILLE DE SAUMUR – CREATION D'UN GROUPEMENT COMMUNAL DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (GDON)

Adhésion à la Fédération Départementale de défense contre les Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire (FDGDON 49) et création, pour la Ville de Saumur (Saumur et ses communes associées) d'un Groupement communal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON).

Versement de la cotisation qui s'élève à 660 € pour l'année 2010, soit 0,22 cts par habitant avec un plafond de 3 000 habitants.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 4 juin 2010 au 23 juin 2010 sous les numéros 2010/59 à 2010/70 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Affiché à la porte de la Mairie
du 29 juin 2010 au 29 juillet 2010

Saumur, le mardi 29 juin 2010
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN